

[fin](#)

Publié le : 2011-05-11

SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE
ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Substances actives dont l'incorporation

dans les produits phytopharmaceutiques est autorisée. - Erratum

Dans le Moniteur belge du 2 mai 2011, acte n° 2011/24095, à la page 26027, dans le tableau, 329
2011/21/EU dont être remplacé par 2011/22/EU.

[debut](#)

Publié le : 2011-05-11